



**Comité Syndical de l'EPTB Vilaine
du
Vendredi 11 décembre 2020 à 14h30
Salle des Fêtes de Ploërmel (56)**

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION

Les délégués du Syndicat Mixte EPTB Vilaine se sont réunis le **vendredi 11 décembre 2020** à 14h30 à la salle des Fêtes de Ploërmel (56), pour le Comité Syndical sous la présidence de Monsieur Jean-François MARY.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Collège des EPCI :

Mme Murielle DOUTE-BOUTON, Communauté de communes de Brocéliande
Mme Soazig LE TROADEC, Communauté de communes de Brocéliande
M. Michel POUPART, Communauté de communes de Châteaubriant-Derval
M. Sébastien CROSSOUARD, Communauté de communes de Châteaubriant-Derval
M. Philippe JOUNY, CC Pontchateau-St Gildas des Bois
M. Jean-Claude RAUX, Communauté de communes de la région de Nozay
M. Stéphanie PIQUET, Liffré-Cormier Communauté
M. David VEILLAUX, Liffré-Cormier Communauté
M. Jean RONSIN, Montfort Communauté
M. Jean-Claude BELINE, Pays de Chateaugiron Communauté
M. Patrick LE DIFFON, Ploërmel Communauté
M. Bernard LECUYER, Pontivy Communauté
M. Daniel AUDO, Pontivy Communauté
M. Joël TRIBALLIER, Questembert Communauté
M. Jean-François MARY, Redon Agglomération
M. Yohann MORISOT, Redon Agglomération
M. Pascal HERVÉ, Rennes Métropole
M. Thierry LE BIHAN, Rennes Métropole
M. Patrick HENRY, Roche aux Fées Communauté
M. Patrick HERVIOU, St Méen-Montauban Communauté
M. Daniel HOUITTE, Val d'Ille-Aubigné Communauté
Mme Michèle MOTEL, Vallons de Haute Bretagne Communauté
M. Jacques LARRAY, Vallons de Haute Bretagne Communauté
Mme Aude DE LA VERGNE, Vitré Communauté
M. Michel ERRARD, Vitré Communauté

Collège Eau Potable :

M. Bernard LE GUEN, CAP Atlantique
M. Rémi PITRÉ, Production eau potable Ouest 35
M. Vincent COWET, Syndicat Eau du Morbihan
M. Bruno LE BORGNE, Syndicat Eau du Morbihan

Collège Département-Région :

M. Bernard LEBEAU, Département de Loire-Atlantique
Mme Solène MICHENOT, Département d'Ille et Vilaine

POUVOIRS :

M. Alain GUIHARD, Arc Sud Bretagne donne pouvoir à M. Pascal HERVE, Rennes Métropole
M. Yann YHUEL, De l'Oust à Brocéliande Communauté donne pouvoir à Patrick LE DIFFON
M. Joseph DAVID, CAP Atlantique collègue EPCI donne pouvoir à M. Bernard LE GUEN, CAP Atlantique collègue eau potable
M. Thierry EVENO, Golfe du Morbihan-Vannes Agglo donne pouvoir à M. Jean-François MARY, Redon agglomération
M. Jean-Yves HENRY, CC Erdre et Gesvres donne pouvoir à M. Michel POUPART, CC Châteaubriant-Derval

Assistaient également à la séance :

Sophie GRIBIUS, Rennes Métropole
Jean-Luc JEGOU, Directeur Général de l'EPTB Vilaine
Aldo PENASSO, Responsable du Pôle Ouvrages hydrauliques et Eau potable
Hélène CALLE, Responsable Administrative et Financière à l'EPTB Vilaine
Christophe DANQUERQUE, Responsable Cellule Planification et prospective
Catherine POTIER, Assistante Pôle Administratif et financier et chargée d'accueil
Claire-Lise PERRONNEAU, Assistante cellule Planification-prospective et Secrétariat des assemblées

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

**Comité Syndical de l'EPTB Vilaine
du
Vendredi 11 décembre 2020 à 14h30
Salle des Fêtes de Ploërmel (56)**

**2 - RESSOURCES HUMAINES - Assurance des risques statutaires :
adhésion au contrat groupe**

Monsieur le Président rappelle que l'EPTB a, par délibération en date du 28 février 2020, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique de Loire-Atlantique de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986.

Monsieur le Président expose que le Centre de Gestion a communiqué à l'EPTB les taux établis par le prestataire retenu.

Il est proposé au Comité Syndical :

- d'adhérer au contrat d'assurance statutaire ayant les caractéristiques suivantes :
 - Assureur : AXA France VIE (contrat actuel GENERALI), gestionnaire du contrat : SOFAXIS
 - Durée du contrat : 4 ans (date d'effet 1^{er} janvier 2021)
 - Régime : capitalisation
 - Agents permanents (titulaires ou stagiaires immatriculés à la CNRACL), risques garantis :
 - Accident de service ou maladie professionnelle : sans franchise, au taux de **0,58%** (0,80 % contrat en cours) de
 - Décès : taux de **0,16 %** (0,18% contrat en cours)
 - Incapacité temporaire ou invalidité sauf maladie ordinaire : sans franchise, au taux de **1,21 %** (1,67% contrat en cours) de
 - Maladie ordinaire, sans franchise : au taux de **2,88 %** (1,83% contrat en cours)
 - Maternité, paternité, adoption : sans franchise, au taux de **0,47 %** (1,15% contrat en cours)

Soit un taux cumulé appliqué à la masse salariale des agents CNRACL de **5,30 %** (au lieu de 5,63 % actuellement également sans aucune franchise).

- Agents titulaires ou stagiaires non-affiliés à la CNRACL et agents contractuels, risques garantis :
 - Accident ou maladie imputable au service, maladies graves, maternité, maladie ordinaire : sans franchise, au taux de **1,27 %** (soit le même taux que l'actuel contrat également sans aucune franchise).
- Les taux indiqués ci-dessus sont garantis pour 2 ans soit jusqu'au 31 décembre 2022.

Des frais de gestion à hauteur de **0,16%** (taux 2020) seront appliqués sur la base de cotisation et reversés par le gestionnaire du contrat au Centre de Gestion. Le taux pourra être actualisé tous les ans par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion.

- d'autoriser Monsieur Le Président à signer les conventions en résultant

Le Comité Syndical, après délibération, à l'unanimité des 845,5 voix sur 845,5 :
- décide d'adhérer au contrat d'assurance statutaire AXA selon les conditions énumérées ci-avant
- autorise Monsieur le Président à signer les conventions en résultant.

Pour extrait conforme,

Le Président de l'EPTB Vilaine

Jean-François MARY